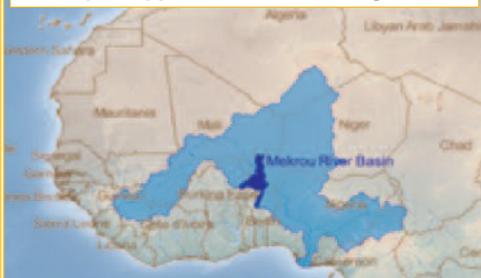


Projet transfrontalier de la Mékrou

Gestion concertée du cours d'eau de la Mékrou pour soutenir une croissance économique verte et réduire la pauvreté au Niger

Le Projet Mékrou intitulé « L'Eau pour la croissance et la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » est un projet pilote couvrant le bassin versant de la rivière Mékrou. Longue de 410 km, la Mékrou qui prend sa source au Bénin, est un affluent de la rive droite du fleuve Niger. Elle délimite, sur plus de 100 km, la frontière entre le Bénin et le Niger, avant de se jeter dans le fleuve Niger. Son bassin versant couvre une zone de 10.500 km² et s'étend sur trois pays (Bénin, Burkina et Niger) comme le montre la carte ci-après.

Carte n°1 : Le sous-bassin de la Mékrou par rapport au bassin du Niger



PRINCIPAUX MESSAGES

- Le projet Mékrou est un important projet qui devrait contribuer à la connaissance de la ressource en accompagnant les actions visant l'amélioration de système actuel de production et de diffusion de l'information sur les ressources en eau dans le bassin de la Mékrou
- L'amélioration des conditions de vie des populations étant un axe central du Projet Mékrou, il importe d'entreprendre quelques actions concrètes de démonstration qui ont un impact direct et visible sur la vie des populations du bassin afin de maintenir l'espoir et l'engouement que ce genre de projet peut susciter. Ceci permettra de faciliter la collecte de données de terrain auprès des populations et des acteurs engagés dans la mise en œuvre du Projet
- Les populations, les acteurs du développement ainsi que les autorités locales du bassin de la Mékrou ont des besoins réels de formation dans plusieurs domaines pour s'adapter à l'évolution des réalités et mieux faire face aux problèmes sur le terrain. Un bon programme de renforcement des capacités est indispensable pour une mise à niveau des différents acteurs.
- Les changements climatiques sont une réalité dans le bassin de la Mékrou et ont un impact sur les activités et les conditions de vie des populations riveraines. Il est important d'en prendre compte et de les intégrer dans la planification des actions de développement avec les mesures d'adaptation appropriées
- Un projet sur la gestion transfrontière des ressources comme celui de la Mékrou doit se mener en parfaite symbiose entre les pays impliqués en concertation avec les populations, les différents acteurs du développement local et les autorités locales dans le bassin concerné.
- L'Autorité du Bassin du Niger a une responsabilité de coordination des actions au niveau régional pour une cohérence dans les démarches de développement. La réussite des différentes actions engagées est à ce prix. Le rôle des acteurs non-étatiques est important, et les autorités locales ont un rôle de veille, de réglementation et de coordination.
- Le bassin est encore confronté à la non disponibilité de données fiables pour une meilleure planification des différentes interventions pour le développement durable. Les gouvernements des pays doivent en concertation avec les différents partenaires investir davantage de moyens pour faciliter la collecte et l'analyse de données fiables pour une meilleure connaissances des réalités locales et un développement harmonieux et durable dans le bassin.

Ce qu'est le Projet Mékrou

Ce projet est une initiative du Centre Commun de Recherche (CCR) et du Partenariat mondial de l'eau/Global Water Partnership (GWP) qui se sont inspirés des résultats de diverses autres initiatives en faveur des organismes de bassins africains, à travers, notamment, le Réseau Africain des Organismes de Bassins (RAOB).

Les principaux acteurs et bénéficiaires du projet sont les gouvernements et les autorités chargées de l'eau des trois pays partageant le bassin de la rivière de la Mékrou (Bénin, Burkina et Niger), l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), ainsi que les populations locales.

L'objectif global du projet est de soutenir la croissance verte et de lutter contre la pauvreté au Burkina Faso, au Bénin et au Niger. De manière plus spécifique, le Projet Mékrou se veut être un véritable outil de synergie d'actions pour la gestion du bassin et ambitionne :

- la mise en place d'un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes pour aborder l'adaptation aux changements climatiques et l'équilibre entre les besoins et les ressources disponibles ;

- la mise en œuvre d'approches et d'outils pertinents communs pour aider à la décision relatifs : (i) à la sécurité alimentaire, (ii) aux développements urbain et rural appropriés, et (iii) à la protection de l'environnement ;
- la mise en place d'un cadre stratégique de gestion, d'un système d'information transfrontalier et d'un système d'évaluation de la variabilité des ressources en eau dans la zone du projet.

Financé par l'Union Européenne, le Projet Mékrou est exécuté par le bureau régional Afrique de l'Ouest du Partenariat mondial de l'eau/Global Water Partnership (GWP/AO) pour une période de quatre ans, de janvier 2014 à décembre 2017.

Justification du Projet Mékrou

L'Afrique est confrontée à des défis particulièrement complexes en matière de gestion des eaux, notamment à cause d'une variabilité hydro-climatique intra et inter annuelle extrême et du fait que la majorité des bassins sont transfrontaliers. En Afrique de l'Ouest, la péjoration pluviométrique, observée depuis plus de vingt ans, perturbe fondamentalement toutes les activités humaines autour des bassins versants de la Mékrou (Pérard et al. 2001). Le diagnostic de ce phénomène, à travers diverses analyses régio-

Dans le bassin de la rivière Mékrou, comme dans de nombreux pays en Afrique, la variabilité du climat est élevée, les investissements liés à l'eau sont relativement limités



nales, avec des approches méthodologiques différentes, atteste d'une importante diminution des précipitations annuelles et des conséquences néfastes sur la vie des populations et sur la sauvegarde des écosystèmes fragiles à l'intérieur de ces bassins.

De plus, les politiques de croissance économique, de lutte contre la pauvreté et les évolutions démographiques et sociales entraînent une demande de plus en plus croissante en infrastructures de gestion de l'eau pour une production plus accrue de biens et de services. De tels développements ont également un impact important sur les ressources en eau.

Or, la gestion de ces ressources devient de plus en plus complexe, notamment pour les cours d'eau transfrontaliers, au regard de la diversité des acteurs et des différentes formes de valorisation peu coordonnées dont elles font objet. Dès lors, des coordinations et des synergies d'actions s'avèrent nécessaires pour développer des politiques nationales et régionales qui soient durables afin de mettre l'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.

C'est à cet effet que les autorités chargées de l'eau au Bénin, au Burkina et au Niger ainsi que l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) ont manifesté leur intérêt pour le développement d'un cadre de coopération pour le bassin de la Mékrou qui impliquerait ses acteurs à tous les niveaux.

Le bassin de la Mékrou est un sous-bassin du bassin du Niger qui couvre une zone de 10.500 km² soit environ 3% de la superficie du bassin du Niger et s'étend



sur les trois pays cités : Bénin, Burkina et Niger. Il comprend 36% de terres cultivées et 20% de mosaïque agricole et de végétation sèche. Dans le bassin de la rivière Mékrou, comme dans de nombreux pays en Afrique, la variabilité du climat est élevée, les investissements liés à l'eau sont relativement limités, et il existe une corrélation forte entre la variabilité des précipitations et la performance du produit intérieur brut.

De nombreux projets et programmes de développement, ayant un lien direct ou indirect avec les ressources en eau, sont mis en œuvre dans chaque portion du bassin de chaque pays. Mais, il existe très peu de coordinations ou de concertations entre ces divers intervenants tant au niveau national qu'entre les trois pays.

Résultats de l'étude de mise en œuvre au Niger

A ses débuts, le projet a d'abord procédé à la conduite de consultations nationales dans les trois pays sur ses objectifs ainsi que sur sa mise en œuvre. Ensuite, il a exécuté des actions de développement pour répondre à la très forte attente des populations vis-à-vis du projet qui a été révélée lors des consultations nationales. L'étude de référence au Niger¹ a été supervisée par le Partenariat National de l'Eau du Niger en collaboration avec des cadres nationaux. Elle a été réalisée dans une approche généralement participative, et a impliqué les acteurs du bassin aux différents niveaux national et local.

Démarche méthodologique

Toutes les études ont été réalisées par des consultants indépendants recrutés à la suite d'appels d'offres publiés dans la presse nationale et les sites web du GWP-AO et du PNE.

Chacune des études a été amendée et validée lors d'ateliers nationaux organisés par le PNE avec les acteurs majeurs dans le pays.

Les résultats issus de la consultation nationale sur les objectifs et la méthodologie d'intervention du Projet Mékrou au Niger ont permis de préciser les points se rapportant à la mobilisation et à l'engagement des principales institutions concernées, aux contributions à la définition des objectifs et aux modalités de mise en œuvre du Projet Mékrou au Niger, à la recherche et à la gestion des connaissances et enfin à la prise en compte des activités transversales.

Le rapport a été validé au cours d'un atelier organisé par le PNE-Niger et la version définitive du rapport a pris en compte les remarques pertinentes et recommandations découlant des travaux de cet atelier qui a réuni des représentants des différentes catégories d'acteurs du Projet de la Mékrou au Niger.



Acteurs de la société civile (ONG, syndicats, Associations de la société civile, etc.) intervenant en terme de plaidoyer dans le cadre de dialogues secteur public/secteur privé relatifs aux questions touchant les intérêts des corporations ci-dessus indiquées. Ils ont permis l'élaboration/la diffusion de solutions techniques adaptées et de méthodologies participatives ; les points forts de certaines ONG résident dans leur connaissance du terrain, leur maîtrise des techniques de communication. Suite à la crise alimentaire de 2005, le Niger a assisté à une arrivée massive d'ONG (surtout d'urgence et de nature humanitaire). Leur mode d'intervention diffère souvent des stratégies de développement.

Partenaires d'appuis financiers : ce sont les donateurs des projets du secteur de l'eau et des projets agricoles, pastoraux et sylvicoles.

Activités socio-économiques dans le bassin

Dans la zone du Projet Mékrou les principales activités socioéconomiques sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, la cueillette, le tourisme et l'artisanat.

Agriculture : elle qui occupe plus de 80% de la population rurale au Niger est la principale activité des populations de la zone du bassin. L'agriculture repose sur les cultures céréalières, (sorgho, mil, maïs, riz, fonio et des oléagineux comme arachide, oseille, sésames, niébé) maraichères qui sont dominées par les femmes à travers des groupements féminins et fruitières

Elevage : la région dispose également d'un bétail composé de bovins, des ovins, des caprins, des porcins, des équins et des asiens.

Les achats et ventes de caprins, d'ovins et de bovins sont importants tout au long de l'année. Le réseau d'échanges commerciaux dans ces zones est constitué de marchés ruraux et semi-ruraux fortement influencés par des marchés frontaliers avec le Nigeria, le Bénin, le Burkina et le Mali ; il conditionne une grande partie des échanges commerciaux de ces régions.

Pêche : c'est une activité pratiquée tout au long du fleuve Niger et de ces affluents de manière artisanale par des pêcheurs autochtones Dendi, Kourtey et Wogo et des étrangers (Haoussa venus du Nigéria). La production est principalement destinée à la consommation locale et l'exportation vers le Nigéria sous forme de poissons séchés.

Les ventes de céréales sont faibles et la majorité des échanges concerne l'achat de céréales locales (mil et sorgho) et importées (maïs et riz). Le schéma des flux se résume par l'exportation du bétail et du poisson vers le Nigéria et le Bénin. Les flux internes animés par les marchés locaux mettent en relation les villages et communes jusqu'aux chefs-lieux des régions.

Les femmes jouent un rôle majeur en tant que premières responsables du bien-être de leurs sociétés. Bien que les femmes souffrent de régimes fonciers discriminatoires et d'un accès limité au crédit, ce qui les défavorise nettement au plan de la répartition des ressources nécessaires aux activités socio-économiques elles jouent un rôle très important dans le système économique. Elles sont très actives dans la commercialisation des produits de maraichage, des produits laitiers et de l'embouche, dans la production et la vente des produits artisanaux, des produits de la pêche et de cueillette.

Le secteur eau et assainissement : les activités dans ce domaine ont un impact positif sur la santé, réduisent le poids de la corvée d'eau qui incombe généralement aux femmes et aux jeunes enfants (filles en particulier), dégagent du temps libre pour d'autres activités (génératrices de revenus, scolarisation, alphabétisation, etc.). La démarche des projets d'AEPA prend généralement en compte le genre. Les messages d'animation prennent en compte cette sensibilité et les animateurs interviennent en binôme mixte homme-femme de façon à pouvoir faciliter le dialogue avec chaque catégorie. L'implantation des points d'eau et des bornes-fontaines tient également compte de l'avis des femmes.

Le Code de l'eau évoque dans ses principes : «*la reconnaissance du rôle essentiel dévolu aux femmes dans la mise en valeur et la préservation des ressources en eau*». Enfin, le personnel cadre féminin est très peu représenté dans le staff technique du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

En 2014, à l'échelle nationale, 47,14% des Nigériens ont accès à l'eau potable c'est-à-dire en moyenne 25 Litres d'eau par jour tenant compte des données du RGPH 2012.

Toutefois, en milieu rural (où vivent plus de 83 % de la population du pays), le taux d'accès théorique (TAt) à l'eau potable est de 43,8% sur la base du dernier recensement de 2012, c'est-à-dire moins d'un Nigérien sur deux (issus de ce milieu).

² Source : Niger en chiffres 2014 (INS)

Le rôle des femmes dans l'économie au niveau du bassin

La promotion du Genre est l'une des thématiques transversales de la SDRP. La Politique Nationale de Promotion de la Femme, adoptée en 1996, a apporté certains résultats tels que la «Loi des quotas» qui fixe la représentation minimale des femmes à 25% au sein du Gouvernement et de l'Administration et 10% pour le Parlement. Une Politique nationale genre a été adoptée par le Gouvernement en juillet 2008 afin de rendre plus performante les actions de promotion du genre. La pression des femmes, des bailleurs de fonds et les effets du contexte international ont poussé l'Etat à prendre des mesures législatives et institutionnelles. C'est ainsi qu'on peut interpréter la création des observatoires de la promotion de la femme qui sont pour l'instant peu opérationnels et peu efficaces.

Le secteur eau et assainissement, du fait qu'il s'intéresse à un service considéré comme vital, est globalement réputé favorable au genre. Les activités dans ce domaine ont un impact positif sur la santé, réduisent le poids de la corvée d'eau qui incombe généralement aux femmes et aux jeunes enfants (filles en particulier), dégagent du temps libre pour d'autres activités (génératrices de revenus, scolarisation, alphabétisation, etc.). La démarche des projets d'AEPA prend généralement en compte le genre. Les messages d'animation prennent en compte cette sensibilité et les animateurs interviennent en binôme mixte homme-femme de façon à pouvoir faciliter le dialogue avec chaque catégorie. L'implantation des points d'eau et des bornes fontaines tient également compte de l'avis des femmes.

Toutefois, quelques effets non souhaités ont pu être observés après la réalisation de projets d'hydraulique, notamment ceux qui mettent en place des réseaux d'AEP : les plus pauvres sont ceux qui payent le plus du fait d'une tarification mal étudiée, augmentation de la charge financière supportée par la femme dans le ménage du fait de l'instauration de la vente de l'eau, conflits sociaux du fait d'une approche parfois dirigiste des projets, etc. On observe

aussi une faible représentativité des femmes dans les instances de gestion des infrastructures (AUE). Les postes qui leur sont souvent cédés sont celui d'hygiéniste et de fontainier. Certaines technologies utilisées pour l'exhaure de l'eau ne sont pas facilement maniables par les femmes (poules avec grandes poulies, pompes à pieds, etc.).

Dans le domaine de la promotion de l'hygiène et de l'assainissement, des barrières sociologiques peuvent empêcher l'accès des femmes aux ouvrages construits. Le cas des femmes ne pouvant pas utiliser la même latrine que le chef de famille est souvent cité dans certaines régions du Niger.

Les personnes en situation de handicap sont rarement consultées pour évoquer leurs problèmes d'accès aux ouvrages d'eau et d'assainissement et peu de solutions techniques leur sont proposées, que ce soit au niveau des latrines familiales comme des latrines institutionnelles ou publiques.

En outre, on note une insuffisance dans le suivi-évaluation qui ne fait pas suffisamment apparaître les efforts accomplis, ni les échecs ou ratés de l'approche méthodologique en termes d'impact réel sur les conditions de vie des femmes et des autres couches vulnérables.

Le Code de l'eau apporte une amélioration en évoquant dans ses principes : «*la reconnaissance du rôle essentiel dévolu aux femmes dans la mise en valeur et la préservation des ressources en eau*». Enfin, le personnel cadre féminin est très peu représenté dans le staff technique du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Les femmes jouent un rôle majeur en tant que premières responsables du bien-être de leurs sociétés. Bien que les femmes souffrent de régimes fonciers discriminatoires et d'un accès limité au crédit, ce qui les défavorise nettement au plan de la répartition des ressources nécessaires aux activités socio-économiques elles jouent un rôle très important dans le système économique. Elles sont très actives dans la commercialisation des produits de maraichages, des produits laitiers et l'emboûche, dans la production et la vente des produits artisanaux, des produits de la pêche et de cueillette.

Les contraintes et problèmes rencontrés

- les populations de nombreux villages ne sont pas renseignées.
- la vocation de l'ouvrage : les ouvrages à vocation entièrement pastorale et les robinets des abreuvoirs ne sont pas à comptabiliser.
- la non prise en compte dans les calculs des branchements privés qui sont de plus en plus nombreux en milieu rural ;
- les moyens humains, financiers et logistiques insuffisants ;
- la formation des agents qui sont concernés par le traitement à tout le niveau ;
- l'inexistence du mode de calcul des indicateurs





de l'assainissement de base autre que par les enquêtes menées par l'INS ;

- les élus locaux ne sont pas sensibilisés et encouragés à contribuer à la mise à jour périodique du dénombrement des points d'accès à l'eau potable dans chaque village.

L'analyse de l'évolution du taux d'accès théorique et du taux de couverture géographique, montre que malgré l'importance des réalisations enregistrées ces dernières années ces taux ne croient pas de façon significative.

Ceci est l'impact de l'alignement de la base des données du Référentiel des ouvrages hydrauliques (ROH) du MHA avec la base INS 2012 qui a permis de prendre en compte dans les calculs des indicateurs 2014 le taux d'accroissement du RGPH2012 qui est de 3,9%.

Les moyens de collecte de données sont de plus en plus dérisoires d'année en année. Cette situation porte préjudice sur le traitement correct et efficace des données transmises par les Directions régionales de l'hydraulique. Afin de corriger ses insuffisances constatées, il est recommandé :

- D'éditer et de diffuser les données de 2014 aux niveaux des partenaires techniques et financiers, des services déconcentrés du ministère en charge de l'hydraulique et des communes dès leurs validations pour que ces entités puissent les parcourir et faire des observations avant la période d'août - septembre.
- D'accélérer le processus de transfert de compétence aux communes concernant la collecte des données des ouvrages hydrauliques et d'assainissement par la mise en place et la formation des points focaux communaux ;
- De mettre en place un cadre unifié d'intervention où toute opération sera obligatoirement déclarée par ses promoteurs et enregistrée dans la base de données du référentiel. Une déclaration à travers un portail Internet avec le formulaire téléchargeable ;
- De faire un suivi périodique des réalisations et des réhabilitations des ouvrages hydrauliques ;
- De réaliser une étude en vue de définir la méthodologie de calcul des indicateurs d'accès aux infrastructures de l'assainissement de base ;
- De réviser à cette occasion le calcul de l'indicateur Taux de Panne qui se révèle non significatif de façon globale : il faut qu'il soit calculé séparément pour chaque type d'ouvrage (FPMH, AEP, ...) ;
- De mettre à la disposition de la DS des moyens (financier, humain et logistique) suffisants et à temps pour non seulement effectuer les missions

de terrain en temps opportun mais aussi éditer et diffuser les rapports ;

- De revoir les indicateurs d'accès en milieu urbain (périmètre concédé à la SPEN) qui ne prennent pas en compte l'accès à l'eau (25 litres par jour et par habitants), ni le recensement de l'INS 2012 ;
- De préciser et redéfinir l'indicateur national (TAN) qui englobe le milieu urbain et le milieu rural : il pourrait aussi être calculé au niveau régional, départemental et communal si les bases de calcul sont les mêmes.

RECOMMANDATIONS

Le Projet Mékrou devra contribuer à :

- la mise en place des UGE et des organes locaux de gestion de l'eau ;
- la mise en place des cadres de concertation régionaux, départementaux et communaux du secteur de l'eau ;
- au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale (appui technique et institutionnel).

Concernant la gestion des eaux transfrontalières, la consultation nationale a formulé les recommandations suivantes :

- ◆ Améliorer la connaissance des ressources en eau partagées ;
- ◆ Développer des indicateurs pertinents de suivi et de contrôle des risques transfrontaliers : indicateurs de processus, de réduction du stress, de pression, etc ;
- ◆ Améliorer l'évaluation (quantification) des impacts environnementaux et socioéconomiques des problèmes et risques transfrontaliers ;
- ◆ Actualiser les cadres de gouvernance (institutions, lois, politiques, instruments économiques) en vue d'une gestion harmonisée des ressources en eau partagées ;
- ◆ Contribuer à la mise en place et/ou à l'opérationnalisation de mécanismes consolidés de concertation sur toutes les questions à caractère transfrontalier et les intégrer de manière systématique dans les processus politiques et de planification ;
- ◆ Formuler et mettre en œuvre des programmes régionaux et bilatéraux à l'échelle des bassins et sous-bassins..

CONCLUSION

Cette consultation nationale a permis d'aboutir à une situation de référence avec des résultats importants aussi bien au niveau du diagnostic institutionnel que de l'inventaire des projets réalisés et en cours dans la zone du projet.

BIBLIOGRAPHIE

- ❑ **Diagnostic institutionnel participatif avec consultation de tous les acteurs principaux et inventaire des projets exécutés ou en cours d'exécution dans la zone du Projet Mékrou au Niger.**
Rapport final, Partenariat National de l'Eau du Niger, 136 p., février 2015 ;
- ❑ **Inventaire et examen des politiques et stratégies pour le développement et la GIRE développées au Niger,**
Rapport final, Partenariat National de l'Eau du Niger (PNE-Niger) ;
Volume I. *Situation de référence*, Rapport final, 110 p., juillet 2015 ;
- ❑ **Inventaire et examen des politiques et stratégies pour le développement et la GIRE développées au Niger.**
Volume II. *Analyse des politiques, stratégies et plans de développement : Étude des plans GIRE existants, des politiques et stratégies de croissance verte et de gestion des situations de sécheresse et d'inondation, des politiques et*
- stratégies énergétiques et de la lutte contre la pauvreté au Niger,*
Rapport final, Partenariat National de l'Eau du Niger (PNE-Niger), 107 p. juillet 2015 ;
- ❑ **Evaluation participative des capacités existantes et des besoins en renforcement des capacités pour les organismes concernés en matière de gestion des connaissances au Niger (GIRE, changement climatique, planification à tous les niveaux et de gestion de l'eau transfrontalière) et organisation de l'atelier de restitution au Niger,**
Partenariat National de l'Eau du Niger (PNE-Niger), 111 p. ;
- ❑ **Consultation nationale sur les objectifs et sur la méthodologie de mise en œuvre du projet « eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »,**
Rapport final, Partenariat National de l'Eau du Niger (PNE-Niger), 31 p., février 2015.

Ce document de synthèse a été produit à la suite des études menées dans le cadre d'un projet financé par la Commission de l'Union Européenne et mis en œuvre par le GWP-AO et le CCR en collaboration avec les ministères en charge de l'eau du Bénin, du Burkina et du Niger avec l'appui des services publics, privés et la société civile dans chaque pays. Mais le contenu du document n'engage en rien les partenaires financier et technique de ce projet et relève de la seule responsabilité de leurs auteurs.

